



Australian High Commission

Ghana



CONSIGNES - ACCRA DIRECT AID PROGRAM 2017-18

1. Qu'est-ce que le programme d'aide directe (DAP)?

Le Programme d'aide directe (DAP) est un programme flexible de petites subventions, géré directement par le Haut-Commissariat de l'Australie à Accra. Le programme vise à soutenir des projets fortement axés sur le développement qui contribuent à une croissance économique inclusive et durable et à la réduction de la pauvreté. Les subventions DAP se situent entre 20 000 et 60 000 dollars australiens. Les projets DAP devraient promouvoir une image distinctive et positive de l'Australie. Pour obtenir des informations générales sur le programme, veuillez voir <http://dfat.gov.au/people-to-people/direct-aid-program/Pages/direct-aid-program.aspx>

2. Quels sont les secteurs éligibles pour un financement du DAP ?

L'objectif primaire du DAP est d'obtenir un résultat humanitaire ou développemental concret et tangible dans les communautés vulnérables. Le DAP finance les activités ayant un impact direct, concret et immédiat.

En 2018-19, le Programme d'Aide Directe donnera la priorité aux projets qui:

- améliorent les services et installations d'assainissement et de gestion des déchets
- améliorent les services pour les personnes ayant un handicap ou une maladie mentale
- renforcent la prise de responsabilité, la transparence et la bonne gouvernance dans le secteur minier
- promeuvent l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et des filles.

Tous les projets doivent prendre en compte les questions d'inclusion liées au genre et au handicap dans leur conception et leur mise en œuvre, en veillant à ce que les femmes et les personnes handicapées soient consultées et intégrées dans l'élaboration des propositions de projets et leur mise en œuvre.

Une attention particulière sera accordée aux projets relatifs à ces domaines **et** qui visent à promouvoir l'égalité des genres à travers l'autonomisation économique des femmes, la lutte contre la violence à l'égard des femmes et l'encouragement des femmes à occuper des postes de responsabilité.

3. Qui peut postuler ?

Le DAP est disponible aux groupes communautaires fiables, aux ONG locales ou internationales, aux institutions d'éducation, aux organes de recherche, aux agences gouvernementales locales et autres organisations engagées dans des activités de développement sur une base non lucrative.

Les demandes de financement peuvent être soumises pour des projets dans les neuf pays accrédités au Haut-Commissariat : le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Ghana, la Guinée, le Libéria, le Mali, la Sierra Leone, le Sénégal et le Togo.

Les demandes de financement peuvent être soumises par des individus ou des entreprises au nom d'une ONG ou autre organisation d'exécution dans le cadre d'un partenariat. Dans ce cas, l'organisation qui demande le financement doit prendre la responsabilité de la gestion et de l'acquittement du financement reçu. L'organisation d'exécution doit être impliquée dans la préparation de la demande de financement, et être disposée à être contactée pour confirmer le financement demandé en son nom. Il est peu probable que les demandes provenant d'individus et d'entreprises qui ne sont pas liés à une organisation de mise en œuvre de projet soient considérées.

4. Quelles sont les conditions requises ?

Les demandes de financement doivent satisfaire aux conditions suivantes:

- solliciter une subvention de 20 000 à 60 000 AUD\$;
- remplir un formulaire de demande de DAP sur Smartygrants ;
- inclure un budget de projet détaillé et entièrement chiffré ;
- montrer à l'aide d'une matrice durée-activité ou d'un plan de travail que le projet sera achevé au plus tard le 30 juin 2018. Dans certains cas nous considérerons les projets dont l'exécution va jusqu'à deux ans, mais la date de clôture ne peut pas aller au-delà du 30 mai 2019; et
- clairement démontrer comment le projet fournira des résultats de développement pour les communautés vulnérables.

Une préférence sera accordée aux projets qui:

- montrent des résultats de développement concrets et dont les bénéficiaires ont contribué à l'identification, la conception et la gestion ;
- sont innovants et créatifs, en particulier ceux qui utilisent la technologie;
- sont en accord avec les lois locales et ont démontré un soutien aux autorités locales, notamment aux chefs traditionnels, mairies et autorités locales;
- prête une attention particulière aux questions liées à la jeunesse et au genre ; aux enfants et autres groupes marginalisés; et
- sont durables. Les propositions doivent démontrer l'engagement des bénéficiaires à mettre en œuvre les activités et les maintenir après la clôture du projet.

Certaines activités sont généralement **non éligibles** pour le financement du DAP; notamment:

- les voyages d'études en Australie ou à l'étranger;
- les structures de micro-crédit ou les entreprises commerciales;
- les frais de restauration (nourriture et boissons) pour les événements promotionnels/de lancement relatifs aux projets de DAP, y compris les frais de couverture médiatique;
- les frais de routine, les coûts de fonctionnement et/ou récurrents de l'organisation demandant le financement notamment : les salaires du personnel ; les frais de location de bureaux et les coûts de services publics ; les pièces détachées ; les fournitures de bureau ; les frais d'entretien de routine et de réparation; l'achat de biens majeurs tels que

l'immobilier ou les véhicules (y compris les motocyclettes) ; et le paiement des consultants qui constitue un élément de coût majeur du projet ;

- les projets tels que les événements commémoratifs, les tournois sportifs ou manifestations culturelles qui n'ont pas de résultat de développement clair.

Les projets comprenant des composantes inéligibles ne seront considérés que s'ils mentionnent clairement comment ces composantes inéligibles seront financées par des sources autres que le DAP.

Lors de l'évaluation des demandes de financement, le Haut-Commissariat prendra en compte l'expérience et les antécédents de l'organisation demandant le financement, ainsi que la nature du projet. Le Haut-Commissariat examinera en détail les propositions de budget et se réserve le droit de demander des ajustements au budget si nécessaire.

5. Est-ce nécessaire de reconnaître les projets soutenus par le gouvernement australien ?

Oui. Tous les projets financés par le DAP doivent être publiquement identifiés en tant que projets sponsorisés par le gouvernement australien. Un souvenir permanent doit être créé si possible. Les insignes peuvent inclure des panneaux sur les sites des projets ou des impressions sur les appareils sponsorisés et les objets imprimés, et doivent inclure le symbole Australian Aid. Les frais relatifs à la fabrication des insignes peuvent être inclus dans une petite partie du budget. Cependant, ces frais doivent être minimaux par rapport au budget entier du projet.

6. Comment postuler ?

Toutes les demandes de financement doivent être conformes aux consignes du DAP et doivent être soumises en ligne à travers la plateforme Smartygrants. Veuillez voir le site web du Haut-Commissariat pour obtenir les liens aux consignes et au formulaire de demande sur Smartygrants. Les demandes de financement pour cette année doivent être reçues au plus tard à **minuit (GMT) jeudi 31 août 2017**.

7. Veuillez bien noter ce qui suit :

- Si le projet implique le travail avec des enfants, l'organisation doit fournir une copie de sa politique de protection de l'enfance ou son code de conduite.
- Les bénéficiaires de financement de DAP ne doivent fournir aucun soutien ou aucune ressource à toute entité faisant l'objet de sanctions (par le Conseil de sécurité des Nations Unies ou le gouvernement australien).
- Les projets de construction doivent respecter les normes environnementales, de construction et les conditions de sécurité et de sûreté au travail. Ils doivent satisfaire ou dépasser les normes australiennes de sécurité et de sûreté au travail ou celles de l'OMS si possible. Le DAP n'accepte pas l'utilisation de l'amiante comme matériel de construction.
- Les demandes de financement seront évaluées à l'expiration du délai de soumission et les postulants qui ont été retenus seront contactés. En général, le comité du DAP se réunit en septembre/octobre pour étudier les demandes de financement et recommander une sélection qui sera approuvée par le Haut-Commissaire. A peu près 60 pour cent du financement sera déboursé d'ici novembre/décembre, et 100 pour cent d'ici mars 2018. Du au volume de demandes de financement que nous recevons, nous ne contacterons que les postulants dont les demandes ont été retenues.

8. Informations complémentaires

Veuillez adresser toutes questions au Gestionnaire de Programme (DAP) à l'adresse ci-dessous :

Australian High Commission, 2, Second Rangoon Close, Cantonments, Accra, Ghana

Tel: +233 (0) 302 216 400

Email: DAP.Accra@dfat.gov.au

Website: <http://ghana.embassy.gov.au/>